

**COMMUNE D'ÉPINOY**

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2016 à 20 heures 00

*Présidence de Monsieur THERON Gilbert*

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : POREZ Sylvie

Absent(s) : BUSTIN Emmanuel

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Me Nadine FRISON

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

### 1°/ Approbation du PV de la réunion du 15/09/2016 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016 est approuvé.

### 2°/ Réaménagement des rues de Fressies et du Presbytère - demande de subvention au titre de la DETR 2017 :

Après rappel du projet pour un montant prévisionnel de 155 000,00 € ht, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017 et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 3°/ Occupation d'un terrain communal par M. Constant BEZE :

Le maire expose à l'Assemblée que M. BEZE Constant souhaite occuper une partie de la parcelle de terrain communal (partie de la parcelle A 86) d'une contenance de 8 ares de terre. Dans l'attente d'une décision de l'Assemblée quant au devenir de cette parcelle, le maire propose d'établir une convention d'occupation, à titre précaire, à compter du 01/12/2016 pour une durée d'un an et demande à l'Assemblée d'en fixer la redevance.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du maire et fixe le montant de la redevance à 17,00 € annuels. Il autorise le maire à signer la convention aux conditions précitées.

### 4°/ Renouvellement du bail consenti à l'EARL CHAUWIN :

Le Conseil Municipal décide de donner à bail pour 9 années à compter du 01/10/2016 à l'EARL CHAUWIN une partie de la parcelle cadastrée ZC 100, d'une contenance de 31 ares.

Il fixe le montant de la location annuelle suivant les valeurs locatives des terres nues, annexe de l'arrêté préfectoral en date du 30/09/2016, fixant les minima et les maxima des valeurs locatives des biens loués à usage d'exploitation agricole pour l'année 2016, soit sur le prix de 211,60 € l'hectare. Le montant du loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages fixé par arrêté ministériel.

### 5°/ Modifications de crédits - Exercice 2016 :

Le Conseil Municipal approuve les modifications de crédits ci-après :

DI - 2031.14 : Aménagement rues Fressies et Presbytère .....	13 200,00 €
DI - 2315.14 : Aménagement rues Fressies et Presbytère .....	20 000,00 €
DI - 2315.12 : Aménagement rues Mairie et Abancourt .....	- 33 200,00 €

DI - 21318-040 : Autres bâtiments publics .....	500,00 €
DI - 2188 : Autres immobilisations corporelles .....	- 500,00 €
RF - 722-042 : Travaux en régie - immob. corp. ....	500,00 €
DF - 60632 : Fournitures de petit équipement .....	500,00 €

DI - 2188 : Autres immobilisations corporelles .....	- 1 500,00 €
DI - 21318 : Autres bâtiments publics .....	1 500,00 €

## COMMUNE D'ÉPINOY

### 6°/ Taux de promotion pour les avancements de grade :

Vu l'avis du Comité technique Paritaire en date du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal fixe à 100 % le taux pour la procédure d'avancement de grade à savoir :

Grade d'origine : adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Grade d'avancement : adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe

Nombre de nominations possibles : 2

### 7°/ Rémunération de l'agent recenseur :

Le recensement de la population aura lieu pour la commune du 19/01/2017 au 18/02/2017.

Compte tenu du montant de la Dotation forfaitaire de recensement versée à la commune par l'Insee, le Conseil Municipal fixe et répartit la rémunération de l'agent recenseur comme suit :

Janvier et février 2017 : 10 heures complémentaires hebdomadaires

Mars 2017 : 4 heures 15 complémentaires hebdomadaires

### 8°/ Salle des Fêtes - Mise en conformité alarme incendie :

Le maire indique à l'Assemblée que suite au passage de la Commission d'Arrondissement de Sécurité, il est nécessaire d'assurer à l'équipement d'alarme incendie, une perceptibilité tenant compte de la spécificité des locaux et notamment du bloc sanitaire avec la pose de flashs lumineux.

Il dépose sur le bureau le devis réalisé par l'Ets LAVALARD pour un montant ht de 836,00 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux.

### 9°/ Questions diverses :

#### Monument aux Morts :

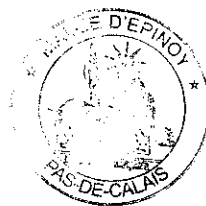
Plantation de rosiers autour du Monument par l'Ets STYL'JARDIN pour un montant ht de 304,00 €.

#### Stationnement autour du Monument :

Un courrier sera envoyé aux propriétaires des véhicules stationnant autour du Monument

Pour extrait

EPINOY, le 16 novembre 2016



Le MAIRE

*Gilbert*  
Gilbert THERON.